Journal de Roubaix

Cinquante-huitième année. — N° 171. ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix VENDREDI 20 JUIN 1913.

ABONNEMENTS & ANNONCES — Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33. — Chez M. Henri Lévêque, rue de la Station. — Chez M. Verstère, rue Saint-Jacques, 7. — Chez les agences de publicité. — En vente à Paris dans les Bibliothèques des Gares et principaux Kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070 TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements: Trois mois... 5 francs; Six mois... 9 —; Un an... 16 —. Autrepays... Les autres Départements et l'Étranger: le port en sus. ADRESSE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU

LES PROJETS MILITAIRES A LA CHAMBRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES LOIS SOCIALES : Les Maladies professionnelles

UN PARLEMENT INTERNATIONAL

LA LOI DE TROIS ANS

Discours de M. Bénazet

Paris, jeudi 19 juin 1913.

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. Dron, vice-président.

La séance est ouverte à 9 heures 15, devant une poignée de députés. M. Chéron, ministre du Travail, est au banc du gouvernement.

Les maladies professionnelles

La Chambre, dans son jeudi matin des lois sociales, a commencé ce matin, l'examen d'un projet de loi qui tend à étendre aux maladies professionnelles, la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

La loi de 1898 accorde une indemnité aux ouvriers victimes d'accidents dans leur travail. Celle-ci accorderait des indemnités aux ouvriers ayant contracté des maladies professionnelles dans certains métiers.

M. Gilbert Laurent, rapporteur. — La Chambre a déjà admis le principe de la réparation, pour les maladies professionnelles, dans trois cas. La commission demande, à la Chambre, de l'appliquer dans deux cas nouveaux : les maladies engendrées par l'intoxication saturnine et par l'intoxication mercurielle. En votant le projet qui lui est soumis, la Chambre ne fera que suivre l'exemple de la Suisse, et de l'Angleterre, et accomplira une œuvre admirable, au point de vue social et patriotique. (Applaudissements).

M. Paul Beauregard, professeur de droit, M. Dior, ingénieur et industriel, l'ont combattu.

M. Beauregard. — Le principe de l'extension du risque professionnel, aux maladies professionnelles, est tout à fait logique, et très acceptable, mais la commission se borne à appliquer la loi de 1898. Elle a introduit une grande innovation, celle de l'affirmation pure de l'origine professionnelle de la maladie. J'estime, au contraire, que cette origine professionnelle doit être démontrée. (Très bien). C'est un saut dans l'inconnu qu'on va faire. On ne peut calculer les conséquences de cette loi. Il ne s'agit, pour le moment, que de deux industries et de deux maladies; mais bientôt, toutes les industries et toutes les maladies y passeront. (Très bien !).

L'orateur termine en demandant qu'on substitue au projet actuel le projet déposé par le ministre du Travail sur l'insalubrité.

M. Dior. — Il n'est pas douteux que la loi en discussion aura, pour conséquence, une augmentation du prix de revient et pour conséquence aussi une augmentation du prix de vente. Ce sera une cause de renchérissement des produits, et une difficulté nouvelle à l'exportation. (Très bien à droite et au centre).

Les industriels sont disposés à supprimer les charges sociales de plus en plus lourdes, mais il estime, qu'en échange de l'effort qu'on leur imposera, il est légitime de leur donner une grande sécurité et la garantie que l'appui de la puissance publique ne leur fera jamais défaut. (Applaudissements à droite et au centre).

M. Lemas. — J'estime que la discussion de l'assurance invalidité aurait dû précéder la discussion du projet relatif aux maladies professionnelles. La pire situation, pour l'industrie, est l'incertitude. En Allemagne, on a institué un système général d'assurances invalidité, qui ont donné de graves mécomptes. La voie où la Chambre s'engagera aujourd'hui, peut être décisive pour la suite du débat. Il est nécessaire que le gouvernement fasse connaître, dès à présent, ses vues d'ensemble sur l'assurance invalidité.

M. Chéron, *ministre du travail*. — J'ai préparé un projet sur l'invalidité, mais j'estime que le projet, en discussion, ne se lie pas à l'assurance invalidité.

M. Lemas. — J'estime, au contraire, que les maladies professionnelles doivent former un chapitre de l'assurance-invalidité.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi matin.

M. Barron demande, à la Chambre, d'inscrire, à la suite de l'ordre du jour de mardi, sous réserve qu'il n'y aura pas de débat, la discussion de la proposition de loi de M. Puglissi-Conti, ayant pour but d'étendre, aux domestiques des grandes maisons, le bénéfice de la loi sur les accidents de travail.

L'inscription est ordonnée et la séance levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de M. Deschanel, président.

La séance est ouverte à 2 heures 45.

La constitution d'un Parlement international

DISCOURS DE M. F. FOURNIER

La Chambre a d'abord à se prononcer sur l'urgence d'un projet de résolution de M. F. Fournier et de 40 de ses collègues, invitant le gouvernement à entamer des négociations en vue de la constitution d'un parlement international.

M. François Fournier avait déjà présenté cette même motion à une séance précédente, il y a environ trois semaines; il avait même commencé à la développer et la suite de la discussion avait été remise à une date ultérieure.

Aux termes du règlement, du moment qu'une motion est revêtue de 40 signatures de députés, sa discussion immédiate s'impose et a le droit d'interrompre l'ordre du jour qui comportait aujourd'hui la suite du débat sur le service militaire de trois ans.

Dès que M. François Fournier monte à la tribune, de nombreuses voix au centre, à droite et à gauche lui crient : « C'est de l'instruction à la loi militaire ! » M. François Fournier n'en développe pas moins sa motion. Il fait l'historique du droit international, il invoque Grotius, Vitteria, Suarez, etc.

Il rappelle l'institution de la Cour d'arbitrage de La Haye, le règlement de l'affaire du « Carthage » et du « Manouba », saisis par l'Italie, l'action commune des puissances à Pékin lors des révoltes des Boxers. Des Congrès internationaux de tout ordre se succèdent. Cela prouve la nécessité de créer un organe international pour concentrer les efforts usqu'ici dispersés.

Comme M. Driant, au bout d'une heure, commence à manifester quelque impatience, M. Deschanel intervient :

M. Fournier use du règlement; si ce règlement vous paraît mauvais, proposez-en la modification.

RÉPONSE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, fait une brève réponse :

Nous n'aurions, dit-il, aucune chance de succès si nous entrions dans la voie qu'on nous indique. Nous restons attachés à la paix, mais nous sommes décidés à ne pas sacrifier à la poursuite d'une chimère les seuls moyens propres à faire valoir nos droits. C'est pourquoi le gouvernement vous demande de ne pas voter l'urgence de la motion.

C'est l'avis qu'exprime la Chambre par 419 voix contre 142.

VALIDATION DE L'ÉLECTION DE M. TAUDIÈRE

La Chambre valide, d'abord, sans débat, l'élection à Bressuire, de M. Taudière, professeur à l'Institut Catholique de Paris.

Elle adopte la proposition de loi de M. Leygues, relative à une promotion exceptionnelle dans la Légion d'honneur, à l'occasion du 75e anniversaire de la fondation de la Société des Gens de Lettres.

LA LOI MILITAIRE

Discours de M. Bénazet en faveur de la loi de trois ans

On revient à la loi militaire. La parole est à M. Bénazet, sur le contre-projet de M. Jaurès.

M. Bénazet. — Je ne crois pas que M. Jaurès ait répondu à la question qui préoccupe le Parlement et le pays. Oui ou non, l'Allemagne a-t-elle accru son armée; oui ou non devons-nous rester inertes ou prendre des mesures correspondantes ? L'Allemagne a, d'une part, accru ses effectifs et d'autre part améliore son encadrement. Elle va avoir une armée de 900.000 hommes prête à entrer en campagne; une armée en état de mobilisation permanente. L'attaque brusquée par masses écrasantes est en effet l'objectif poursuivi par l'état-major allemand. M. Jaurès l'a écrit lui-même dans sa proposition de loi.

M. BENAZET

M. Jaurès. — C'est ma pensée tout entière.

M. Bénazet. — Vous croyez qu'il ne peut s'agir que d'une incursion. Moi je dis qu'il s'agira d'une invasion. Comment faudra-t-il y faire face ? Par des réserves ? Mais voyez que l'Allemagne vient au contraire de renforcer ses effectifs précisément pour recourir dans une moindre proportion à ses réserves, retournant ainsi à la formule de l'armée de métier. Rien ne vaut la qualité pour la course à une attaque brutale.

La théorie d'une chaine de forteresses ininterrompue que préconisent les socialistes est insoutenable aujourd'hui. Voici pourquoi. Nous serions obligés de placer dans chacune des milliers d'hommes; une forteresse comme celle d'Epinal arrête 40 ou 50.000 hommes. Si vous en avez dix, cela vous fait 400 ou 500.000 hommes d'immobilisés. Et que dire des milliards qu'aura coûté leur construction ?

Puis l'orateur expose ce qu'il a vu au cours de la guerre des Balkans :

— Les Bulgares ont employé le plus rarement possible leurs jeunes réserves et quand ils l'ont fait, ils n'ont guère eu à s'en féliciter. En quelques occasions elles ont fui devant des troupes actives bien moins nombreuses. Du côté des Turcs, toutes les fois que la résistance a été brillante c'est que le combat était fourni par des troupes actives; partout où l'on a affaire à des troupes de jeunes réserves, quel que soit leur désir de vaincre, elles sont battues par quelques troupes régulières.

Après une suspension de séance, l'orateur poursuit :

— Après de telles preuves, comment s'étonner que l'état-major allemand ait renoncé à utiliser des réserves en trop grand nombre ? Au-dessus du nombre, il a estimé qu'il fallait placer la qualité des troupes. Il renonce à l'utilisation immédiate des formations de jeunes réserves et compte porter les premiers coups avec des troupes actives. L'exemple de toutes les guerres montre que les troupes hâtivement formées, insuffisamment entraînées, sont écrasées, décimées. Leurs pertes sont supérieures de 100 % à celles des troupes régulières.

Si grande que soit son exaltation patriotique, un père de famille qui laisse sa femme et ses enfants derrière lui aura-t-il cet esprit de discipline qui seul donne la cohésion à une troupe ? Qu'on y songe; si jamais la France était battue qu'adviendrait-il de cet idéal de libération qui paraît si cher aux socialistes ! Notre devoir est de faire tout le nécessaire, non pour la guerre, mais pour le maintien de la paix du monde. (Applaudissements au centre et à droite.) Et si l'on prétend que le sacrifice demandé sera lourd pour le peuple, je répondrai : « Sommes-nous ici pour dire au peuple des choses agréables ? Est-ce la première fois que les représentants du peuple voyant le danger qui le menace l'en avertissent ?

Et comme l'orateur termine aux applaudissements d'une grande partie de l'assemblée son discours sur un appel enflammé de Danton, en 1792, M. Jaurès de s'écrier : « Danton demandait de l'audace et non pas trois ans ! »

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin et la séance est levée à 6 h. 45.

***

APRÈS LA SÉANCE

On n'a pu en finir aujourd'hui avec le contre-projet Jaurès; le discours très documenté de M. Bénazet a produit une certaine impression sur certains adversaires de la loi, si bien que M. Jaurès a manifesté l'intention de répliquer. Dans ces conditions, on ne voit pas comment on pourra arriver au bout. Le projet de résolution de M. Fournier, qui avait fait perdre une heure et demie à la Chambre, n'est qu'une forme de l'obstruction à laquelle on va se livrer tous les jours du côté gauche de la Chambre. Pour tenter d'y remédier, M. Pichery, député radical et partisan de la loi, a déposé une proposition portant que les projets de résolution, avant de venir en discussion en séance publique, devront être renvoyés devant la commission d'initiative. Cette proposition a déjà recueilli un grand nombre de signatures. On va s'efforcer de la faire adopter le plus rapidement possible.

INFORMATIONS

M. Poincaré et Guillaume II

Paris, 19 juin. — On avait dit que les chefs des puissances de la Triple Entente avaient, comme ceux de la Triple-Alliance, félicité le Kaiser à l'occasion de son jubilé.

Le correspondant du « Temps » à Berlin reçoit confirmation que des télégrammes ont été échangés entre M. Poincaré et Guillaume II à cette occasion.

La promotion militaire

Paris, 29 juin. — La promotion des généraux sera très probablement signée au cours du Conseil des ministres qui se tiendra samedi, à l'Elysée.

Le légionnaire Haberthur

Paris, 19 juin. — On a annoncé que M. Haberthur, chevalier de la Légion d'honneur, ancien soldat de la légion étrangère, devenu aveugle à la suite de blessures reçues au Maroc, allait être nommé titulaire d'un bureau de tabac. C'est d'une part de 1.200 francs sur un bureau de tabac à Paris que M. Haberthur va bénéficier.

L'enseignement agricole

Paris, 19 juin. — Désormais, tous les services intéressant l'agriculture de chaque département seront placés sous l'autorité des directeurs des services agricoles. Ils seront aidés, dans leur tâche, par les professeurs d'agriculture autrefois dénommés professeurs spéciaux. Les nouvelles dispositions ont étendu le rôle des écoles pratiques et permettent d'obtenir près de cent professeurs.

Rejet de pourvois

Paris, 19 juin. — La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté les pourvois de Lange et de Verwalcke, condamnés à mort le 22 mai 1913, par la Cour d'assises de la Seine, pour assassinat et vol qualifié.

Antimilitariste condamné

Lorient, 19 juin. — Le tribunal correctionnel de Lorient a condamné le nommé Boulair, journalier, à vingt jours de prison, pour injures à l'armée, et le nommé Danic, serrurier à Auray, à huit jours de prison, pour avoir crié : « A bas l'armée ! A bas les trois ans ! »

L'agitation en Espagne

Madrid, 19 juin. — En raison de la situation politique et de l'importance des affaires marocaines, le directoire de l'Union républicaine publie un manifeste dans lequel il insiste pour la réouverture très prochaine de la session parlementaire.

Le Kronprinz et le poète Silésien Hauptmann

Breslau, 19 juin. — Le Kronprinz, en qualité de président d'honneur de l'Exposition organisée à Breslau, à l'occasion du centenaire des guerres de libération de 1913, vient de menacer de donner sa démission de présider, si une pièce du poète Hauptmann, qui était jouée dans la salle des fêtes de l'Exposition, n'était pas interdite.

Cette pièce célèbre la lutte contre Napoléon, mais d'autre part, le poète a présenté Napoléon, l'a fait parler en termes qui n'ont pas plu aux pangermanistes.

D'autre part, l'auteur a rejeté dans l'ombre la personne du roi Frédéric-Guillaume pour mettre, en première place, le peuple, le citoyen allemand, présenté comme l'auteur de la libération.

Le magistrat municipal de Breslau a interdit la pièce qui avait déjà été jouée plusieurs fois.

Vif incident au Reichstag

Berlin, 19 juin. — Le député socialiste Zubeil ayant, au cours de la séance d'hier, déclaré que M. de Roen, chef de la compagnie dans laquelle il fit une période de réserve, aurait maltraité ses soldats et même tué son ordonnance, le ministre de la guerre affirma que cette histoire est une pure légende.

Le député socialiste monta alors à la tribune. D'une voix tremblante de colère, il affirma qu'il avait été lui-même témoin des faits qu'il avait rapportés et il ajouta que, non seulement l'officier en question maltraitait ses hommes, mais martyrisait les animaux.

Le ministre de la guerre protesta de nouveau avec énergie contre ces paroles.

Tragique incendie en Russie

QUATRE-VINGTS FEMMES BRULÉES VIVES

Kieff, 19 juin. — Quatre-vingts femmes, employées par un cultivateur de betteraves, dans le district de Piriatin (gouvernement de Poltava), ont péri dans l'incendie du hangar en bois où elles logeaient.

Ces femmes venaient du gouvernement de Kieff et travaillaient à meilleur marché que les ouvriers locaux.

L'incendie, allumé pendant le sommeil des malheureuses, toutes les portes du hangar étant fermées, serait, selon le même journal, un acte de vengeance.

CHOSES & AUTRES

— Le programme du congrès forestier qui vient de s'ouvrir est excessivement chargé.

— Il remplit plusieurs feuilles.

**

— Vous ne savez pas la grande nouvelle ? La régie va faire fabriquer des allumettes en carton !

— Des allumettes en carton ! Voilà une innovation qui ne prendra pas !

LA RÉFORME ÉLECTORALE

LE CONFLIT entre les deux Chambres

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

La Commission repousse le projet du Sénat

DÉCLARATIONS DE MM. BARTHOU ET KLOTZ

Paris, 19 juin. — Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Barthou, président du Conseil, et M. Klotz, ministre de l'Intérieur, ont été entendus, aujourd'hui par la commission du suffrage universel de la Chambre.

M. Barthou s'est borné à renouveler les déclarations qu'il avait faites à la Chambre en mars dernier et au Sénat, lors de la discussion de la loi électorale. Il a ajouté que le gouvernement, fidèle au principe de la représentation des minorités, est prêt à donner, à la commission, sa collaboration la plus loyale, pour rechercher la conciliation de ce principe, avec le système majoritaire, voté par le Sénat.

M. Klotz lui a demandé si elle restait fidèle au principe de la représentation des minorités. Elle devra se prononcer sur ce point, et au cas de l'affirmation, il ne resterait plus qu'à rechercher les modalités. Le ministre de l'intérieur s'est suite expliqué sur le vote supplémentaire. Il a déclaré que si par aventure la commission se ralliait au texte du Sénat, le gouvernement déposerait un contre-projet s'inspirant de ce système.

M. Klotz, enfin, a offert à la commission de lui communiquer le tableau des circonscriptions électorales tel qu'il résulterait du vote du Sénat.

LA COMMISSION REJETTE LE TEXTE DU SÉNAT

Après le départ des ministres, la commission a été saisie d'une motion de M. Jaurès, l'invitant à se prononcer pour ou contre le projet de réforme électorale tel qu'il a été voté par le Sénat. La commission, par 19 voix contre 13, a repoussé le texte du Sénat, puis, par 18 voix contre 13, elle a décidé de reprendre le projet voté par la Chambre. Elle a ensuite maintenu à l'unanimité M. Groussier dans ses fonctions de rapporteur.

M. Groussier a alors déclaré qu'il allait se mettre à l'œuvre de suite et déposer son rapport de façon à ce que la discussion puisse venir avant la clôture de la session.

M. Thomson a soutenu qu'il ne fallait pas interrompre la discussion des lois scolaires, mais sur une nouvelle proposition de M. Jaurès, la commission a décidé, par 19 voix contre quelques abstentions, de demander la mise à l'ordre du jour du projet avant la séparation des Chambres.

LE CONFLIT ORIENTAL

La Bulgarie aurait envoyé à la Serbie un ultimatum

Vienne, 19 juin. — La « Reichspost » apprend de source autorisée que la Bulgarie a demandé à la Serbie d'évacuer immédiatement les territoires qui lui appartiennent d'après les stipulations du traité de 1912, et de consentir à une occupation mixte des territoires contestés.

Si cette demande n'était pas acceptée avant huit jours, les troupes bulgares occuperaient par la force les régions que le traité d'alliance reconnaît à la Bulgarie.

DEUX TRAINS BULGARES ENTRENT EN COLLISION. — CINQ OFFICIERS ET QUARANTE SOLDATS TUÉS.

Salonique, 19 juin. — Deux trains, dont un transportait des troupes bulgares, sont entrés en collision, près de Yenidje-Eotre-Drama et Xanthi. Cinq wagons ont été brisés. Cinq officiers et 40 soldats bulgares ont été tués et un grand nombre blessés.

LE DIFFÉREND SERBO-BULGARE

La politique bulgare

Sofia, 19 juin. — L'officieuse « Bulgaria » écrit :

Le gouvernement agira en conformité des sentiments de la nation en s'efforçant d'établir des relations amicales avec la Turquie. Vis-à-vis de la Roumanie, la Bulgarie appliquera le protocole de Saint-Pétersbourg et elle resserrera les rapports qui unissent les deux pays, s'en tenant au texte du traité d'alliance avec la Serbie. Elle en demandera l'application en repoussant toute idée de concession. La réunion des premiers ministres ne contribuerait pas beaucoup à la solution de la crise. Quant à la Grèce, avant d'aborder aucune discussion, elle devra évacuer les territoires sur lesquels elle a empiété après le transfert des troupes de la Bulgarie sur le théâtre de la guerre en Thrace.

LA CONFÉRENCE DES QUATRE PRÉSIDENTS

La Russie insiste de nouveau auprès de la Bulgarie

Saint-Pétersbourg, 19 juin. — Malgré les restrictions dont la Bulgarie a accompagné son acceptation de se faire représenter à la Conférence de Saint-Pétersbourg, le gouvernement russe lui a répondu par de nouvelles insistance pour qu'elle prit part à la conférence des premiers ministres balkaniques qu'on espère toujours voir s'ouvrir en la capitale russe dans le courant de la semaine prochaine.

M. GUECHOF A VIENNE

Vienne, 19 juin. — M. Guechof, ancien président du Conseil des ministres de Bulgarie, est arrivé à Vienne pour consulter les médecins au sujet d'un mal d'oreilles.

CONSEIL des MINISTRES

Paris, 19 juin. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la Présidence de M. Poincaré. La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes. Le prochain conseil aura lieu samedi.

LES QUOTIDIENNES

La "Tournée Cochon"

Lettre ouverte au président du Comité de défense des locataires parisiens.

Est-ce bien vrai que vous allez nous quitter ? On dit qu'un barnum américain, désireux de montrer à ses compatriotes comment on déménage à la « cloche de bois », vous a fait des propositions magnifiques. Vous êtes, assure-t-on, sur le point de signer un contrat qui vous garantirait un superbe cachet, sans aucun risque, et un succès certain, grâce à une immense publicité.

Votre fameuse fanfare « le Raffût de Saint-Polycarpe » serait du voyage, et cette délicate et habile attention de l'impresario, tout en sauvegardant le caractère artistique de l'entreprise, permettrait d'associer à vos triomphes les fidèles amis des mauvais jours.

L'offre est tentante, je l'avoue. La consécration de l'Amérique est aujourd'hui nécessaire à beaucoup de nos gloires nationales. Quand ils n'ont pas été applaudis par les milliardaires de la cinquième avenue, la plupart de nos conférenciers, de nos acteurs et de nos virtuoses ne se croient pas des titres suffisants à la célébrité. D'ailleurs New-York paie mieux que Paris, sans être aussi difficile et ces considérations ont leur valeur, même pour des artistes.

Mais vous, monsieur, qui devez votre étonnante réputation à des exploits... d'huissier, et dont la renommée est faite d'un mélange piquant d'esprit frondeur, d'humour boulevardier et de bon naturel, pensez-vous, vraiment, être compris là-bas ?.

Votre nom... pittoresque, vous a été dans votre pays, une excellente réclame. Il n'est pas de ceux qu'on oublie facilement. Mais ces six lettres qui, dans notre langue, ont quelque chose à la fois d'énergique et de plaisant, ne perdront-elles pas, en traversant l'Atlantique, une partie de leur saveur ?

Et vos « tours de Cochon », croyez-vous sérieusement que les habitants de Chicago ou de Cincinnatti vont en goûter tout le sel ? Votre barnum aura beau faire annoncer que la « Tournée Cochon » est la plus drôle, la plus originale « in the world », je ne crois pas que, même avec l'effarant accompagnement du « Raffût de Saint-Polycarpe », vous arrivies à conquérir les auditoires américains.

Vous allez me dire, je le devine, que Mme Sarah Berhnard, M. Le Bargy ou M. André de Fouquières y sont arrivés. C'est vrai ; mais encore une fois, cher monsieur, il ne faut pas confondre l'esprit parisien quintessencié qu'on vous demande de faire connaître en Amérique, avec le génie littéraire et artistique de la France. Les étrangers ne sont pas obligés de comprendre tous les jeux de mots et les à-peu-près de nos revues de fin d'année.

Ecoutez-moi, monsieur Cochon, restez chez vous. Votre « genre » est un de ceux qui ne s'exportent guère. Si vous voulez absolument voir votre nom propre s'étaler sur une affiche, faites une tournée dans notre pays. Il y a en province pas mal de propriétaires grincheux et par conséquent, beaucoup de locataires mécontents.

Maurice Aubert

LES AFFAIRES MAROCAINES

Les combats dans le Tadla

Rabat, 19 juin. — Le général Franchet d'Esperey, retour de son inspection dans le Tadla, déclare avoir trouvé la colonne Mangin en excellent état. Des détails de source indigène confirment qu'au cours des derniers combats, les pertes des Chleuls ont été considérables. Elles sont évaluées à 140 morts le 8 juin, et 400 le 10. L'impression dans le pays, jusqu'à Marrakech, a été considérable.

Au Maroc Espagnol

LA COOPÉRATION FRANCO-ESPAGNOLE AU MAROC

Madrid, 19 juin. — Le comte de Romanonès a donné communication de la note suivante :

Le président du conseil, dans une entrevue avec M. Geoffray, a déclaré qu'il conviendrait que les autorités militaires des deux pays exercent une grande surveillance dans leurs zones respectives pour éviter la contrebande de guerre et empêcher que les rebelles des différentes tribus se réfugient dans la zone de l'autre nation, ce qui serait plus pratique qu'une coopération effective qui offrirait dans la pratique beaucoup d'inconvénients.

LE GÉNÉRAL SYLVESTRE

Madrid, 19 juin. — Le colonel Sylvestre a été promu général et continuera à exercer à Larache, le commandement général de la zone du Gharb.

LES VOYAGES du Président de la République

M. POINCARE A LONDRES

Londres, 19 juin. — Dans son édition de cet après-midi, la *Birmingham Daily Post* déclare tenir de source bien informée que pendant la visite de M. Poincaré à Londres, des modifications importantes seront apportées à la convention de 1904.

Le journal ajoute que ces modifications, rendues nécessaires par les événements qui se sont produits au cours de ces dernières années, sont de nature à consolider sensiblement l'Entente Cordiale et la Triple Entente.

M. POINCARE A MADRID

Madrid, 19 juin. — On croit savoir que le comte de Romanonès et M. Geoffray se sont occupés du voyage à Madrid de M. Poincaré. Ce voyage aurait lieu du 1er au 3 octobre.

Les Incidents Militaires de Rodez

TREIZE SOLDATS MUTINÉS COMPARAISSENT EN CONSEIL DE GUERRE

Montpellier, 19 juin. — Le conseil de guerre du 16e corps d'armée, juge aujourd'hui treize militaires du 122e d'infanterie, en garnison à Rodez, accusés d'avoir participé aux manifestations du mois dernier. On se rappelle les faits : obéissant à des meneurs, parmi lesquels se trouvaient un repris de justice, quelques affiliés à la C.G.T. et un instituteur élève officier, les soldats mutinés descendirent dans la cour du quartier à l'appel du clairon brandissant leurs fusils, baïonnette au canon. Le commandant Angelby, survenant, saisit le fusil du fonctionnaire de garde et, croisant la baïonnette, arrêta le premier groupe qui se précipitait dehors en criant : « Le premier qui avance est un homme mort ! » L'effet fut immédiat, et les sergents postés au bas des escaliers des bâtiments arrêtèrent les autres manifestants qui accouraient de toutes parts. Les mutins devaient se rendre à la caserne Ste-Catherine pour entraîner les autres soldats du bataillon qui y est caserné et se diriger sur Albi à la rencontre, disaient-ils, du 15e de ligne, réunis à ces derniers. Ils devaient enfoncer les portes des magasins de munitions et approvisionnements. Les musiciens avaient décidé, par un vote, de participer à la révolte, mais ce plan fut déjoué à temps par l'arrivée du colonel et des officiers. Arrêtés, les mutins furent transférés à Montpellier, sous bonne escorte, et écroués à la prison militaire, sous prévention de conseil de guerre. Ils étaient au nombre de seize, mais trois ont bénéficié depuis d'une ordonnance de non-lieu.

L'INTERROGATOIRE

Après la lecture de l'acte d'accusation, l'interrogatoire commence.

Tous les inculpés nient les faits qui leur sont reprochés. Ils déclarent n'avoir rien vu, rien entendu et avoir suivi la manifestation comme presque tous leurs camarades.

Le président interroge les accusés.

Le principal accusé, Brevier, sur lequel pèsent les plus lourdes charges, reconnaît que la manifestation fut préparée quelques jours auparavant. Il est descendu en armes dans la cour de la caserne du Foiral, mais affirme n'avoir frappé ni injurié personne.

A sa décharge, il dit qu'il a eu la tête montée par la lecture des journaux.

Le tambour Chazottes assista, lui aussi, aux réunions et eut connaissance du plan de la manifestation. Il reconnait avoir donné le signal de celle-ci avec son tambour, mais il nie toute provocation et toute menace.

Le soldat Marquès, considéré comme l'un des meneurs, est très mal noté et a encouru de nombreuses et graves punitions. Il est descendu en armes dans la cour. Lui aussi nie les injures et les violences dont il est accusé.

Le caporal Frede n'assista pas aux réunions et déclare avoir été entraîné par ses hommes. Tous manifestèrent, mais dans la chambrée seulement.

Les autres interrogatoires se poursuivent sans apprendre rien de nouveau. Les accusés déclarent ne rien savoir en dehors de ce qu'ils ont fait.

L'audience est ensuite renvoyée à cet après-midi.

LES TÉMOIGNAGES

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 heures 30. Les dépositions continuent. On entend l'adjudant Joujenq, les sergents Nadal, Bourgade, Rivière, Molière, Girard, les soldats Vogouroux, Pages et Garrie, du 122e. Tous ces témoins précisent certains détails de l'arrestation et de l'organisation de la mutinerie.

La séance est suspendue à 4 h. 30. Il reste à entendre seize témoins.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LES PRIX DE VERTU

Paris, 19 juin. — L'Académie a récompensé aujourd'hui la vertu. Des prix ont été notamment attribués à l'Œuvre Catholique diocésaine des colonies de vacances, abbé Guigonnaud, à Oran, 500 fr.; au Cercle Catholique des patrons et ouvriers de Saint-Bruno, les Chartreux, Lyon, 1.500 fr.; à la Garderie Saint-Joseph, Mlle Francine Artur, directrice, à Morlaix, 2.000 fr.

Des prix de poésie ont été également attribués à de nombreux poètes.

L'Académie devant décerner, pour la première fois, le prix Broquette-Gouin, de 4.000 francs, fondé en faveur des instituteurs, a estimé que d'après le testament, ces prix peuvent être attribués, soit aux instituteurs publics, soit aux instituteurs libres, soit aux institutrices. Grâce aux fonds libres de la fondation, elle a décerné trois prix au lieu de deux : à MM. Bernard Aliberté, instituteur libre à Saint-Affrique (Aveyron), et Jules Benon, instituteur public à Chevilly (Loiret), et à Mlle Marie Desrayaud, institutrice publique adjointe à l'école Paeyre, à Mâcon.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Deux chutes mortelles d'aviateurs

Johannistal, 19 juin. — L'aviateur Krastel qui avait quitté le champ d'aviation ce matin à trois heures 48 pour effectuer un vol de deux heures en vue de s'assurer le prix national d'aviation a fait une chute avec son mécanicien Gerbitz. Tous deux sont tués.

SORTIE NOCTURNE DU DIRIGEABLE « DUPUY-DE-LOME »

Avesnes, 19 juin. — Le nuit dernière le dirigeable « Dupuy-de-Lôme » a fait sa première sortie nocturne; sorti à une heure du